

CHARTRE DE PARRAINAGE

Programme « Adopte une école et le village décolle ! »

Le préscolaire à Madagascar est cantonné aux grandes villes, au profit d'enfants issus de familles riches. Vozama et son réseau de près de 550 postes, fréquentés par 8 000 enfants, l'ouvrent aux plus démunis des régions rurales isolées, grâce à une prise en charge de qualité. Les parents y sont associés de bout en bout.

Initiée sur un projet scolaire, l'action s'est élargie et structurée : l'éducation y reste la clé du développement. Le programme de parrainage en est un des outils, en lien avec des contributeurs auxquels s'adresse la présente charte.



Article 1 : Définitions

- Le parrainage Vozama propose à un particulier, une école, une association ou une entreprise, de soutenir financièrement un poste d'alphabétisation à Madagascar, en milieu rural enclavé.
- Parrainer participe du projet de développement Vozama par l'éducation préscolaire, en brousse, des enfants défavorisés.
- Le parrainage finance en partie le fonctionnement d'une école, l'achat de fournitures scolaires et didactiques, le salaire enseignant, les frais de contrôle et de suivi de l'enseignement.

Article 2 : Engagement du parrain

- Parrainer une école/classe (1 ou 2 niveaux), dans un village où sont implantés une école/un poste d'alphabétisation.
- Le parrain adhère au parrainage et l'annule à sa convenance.
- Le parrain contribue annuellement à hauteur de 300€ au minimum, soit 25€/mois. Il peut parrainer plusieurs écoles, en finançant à proportion.
- Versement exclusivement par virement bancaire, ou chèque à l'ordre de l'association française France Vozama. Le parrain reçoit un reçu fiscal.

Article 3 : Périmètre

- Le parrain choisit sur le site Internet de Vozama (www.vozama.org) le village de l'école à parrainer. Alternativement, les responsables de Vozama peuvent en proposer un.
- Parfois une école parrainée est fermée faute d'élèves, voire pour préserver la sécurité du personnel, ou encore parce que, devenue autonome, elle est prise en charge par les parents avec l'assistance de Vozama. En ces hypothèses, une autre école est proposée au parrain.

Article 4 : Engagements de Vozama

- Mettre en œuvre le suivi et l'aboutissement du parrainage.
- Envoyer régulièrement au parrain des nouvelles de l'école parrainée : bulletin scolaire, photos, vie de l'école et du village, etc.
- Répondre à toute question sur la réalisation des activités de terrain.

Article 5 : Dons spéciaux

Certains parrains désirent augmenter leur contribution de façon ponctuelle ou permanente dans le but d'améliorer la condition des enfants de leur école.

Dans le contexte de la culture traditionnelle malgache basée sur le « bien vivre ensemble » et dans un contexte d'extrême pauvreté, tout traitement différencié entre écoles Vozama est susceptible de générer des problèmes de jalousie entre villageois.

Aussi doit-il être considéré avec la plus grande prudence.

Vozama propose au parrain d'affecter les dons spéciaux - s'il devait y en avoir - à des actions bien coordonnées en faveur de l'école parrainée, et encore mieux, en cas de difficultés, à la pérennisation d'écoles Vozama voisines non-parrainées.

Bienvenue à Fianarantsoa, siège malgache de l'ONG Vozama

Vozama y propose des chambres d'hôtes, accueillantes et confortables, dans une ambiance chaleureuse et sécurisée. Un hébergement idéal pour aller à la rencontre des actions de l'ONG sur le terrain, en visite de l'école parrainée, au contact des enfants et leur enseignant(e).

ADOPTÉ UNE
.....
école
.....

ET LE VILLAGE DÉCOLLE !

